



La grande mosquée de Lyon et les mosquées de l'agglomération

Résumé :

Achevée après 14 ans de procédure, la Grande mosquée de Lyon est un cas d'étude pour de nombreuses villes recevant de la part des communautés musulmanes la demande d'un lieu de prières qui, plus qu'une salle de prière ou qu'une mosquée de quartier, affirme symboliquement la présence de l'islam sur le territoire. Comment s'est constitué le projet lyonnais ? Par qui a-t-il été porté ? Quels ont été les arguments qui ont été avancés ? Quels furent les obstacles et la réception du projet ? 14 ans après son inauguration, quelle place la Grande mosquée de Lyon tient-elle dans le paysage religieux musulman ?

Sommaire :

Introduction	3
Droit au culte, intégration et rayonnement : trois arguments en faveur de la construction d'une grande mosquée.....	4
Réception du projet : un soutien institutionnel malmené par l'opinion	5
Une mosquée cathédrale débordée par les mosquées de quartier et qui n'a pas pu réaliser l'ensemble de ses projets	7
Conclusion	12
Bibliographie sommaire.....	13

Août 2008

Ludovic Viévard

Sommaire

Introduction	3
Historique du projet : 14 ans de procédure	3
Droit au culte, intégration et rayonnement : trois arguments en faveur de la construction d'une grande mosquée	4
1 – Un droit pour les musulmans.....	4
2 – Une mosquée d'intégration	4
3 – Reconnaissance et rayonnement	5
Réception du projet : un soutien institutionnel malmené par l'opinion	5
1 – Le soutien des autorités politique et religieuse	5
2 – L'hostilité des riverains	6
3 – Des dissensions internes à la communauté musulmane font douter les responsables politiques	6
4 - La fragilité du financement compromet l'indépendance du projet	7
Une mosquée cathédrale débordée par les mosquées de quartier et qui n'a pas pu réaliser l'ensemble de ses projets	7
1 - Une mosquée parmi d'autre ?	7
2 – Islam de notables versus islam d'intégration.....	9
3 – Un centre culturel en attente.....	10
Conclusion	12
Bibliographie sommaire	13
Sources	13
Analyses et études	13

Introduction

La première mosquée édifée en France fut construite à Paris en 1926, en pleine époque coloniale, en témoignage « de reconnaissance à l'égard des musulmans qui avaient participé à la guerre – d'autant plus que la guerre était dirigée, entre autres, contre la principale puissance musulmane de l'époque, l'Empire ottoman » (Ferjani 2008). Les conditions de sa réalisation sont donc liées à un contexte historique qui n'est pas celui que la France connaîtra à partir des années 60-70. En effet, l'émigration d'après la Seconde guerre mondiale a conduit en France de nombreux migrants de confession musulmane. Toutefois, peu se voyaient durablement installés sur le territoire. Ils étaient venus chercher de meilleures conditions de vie avant de rentrer dans leur pays d'origine. Aussi la question du culte et des lieux de cultes ne se posait-elle que peu. Cependant « le double phénomène de l'arrêt de l'immigration et du regroupement familial a entraîné l'installation de populations musulmanes d'origines diverses, mais qui ont un projet de vie en France, sur plusieurs générations, ainsi que la création de communautés musulmanes » (Boyer 2001).

C'est à Lyon que, dans ce nouveau contexte historique français, la question de l'édification d'une grande mosquée a trouvé sa première réponse. Quels ont été les arguments avancés pour soutenir le projet ? Quels ont été les obstacles ? Les soutiens ? Quelle place, 14 ans après sa construction, cette mosquée symbole d'une intégration réussie tient-elle ?

Historique du projet : 14 ans de procédure

1980 : création de l'Association culturelle lyonnaise islamo-française porteuse du projet de la grande mosquée et d'un centre culturel.

1983 : Les autorités politiques nationales sont ouvertes au projet et, localement, les responsables politiques et religieux, rassemblés lors d'une commission générale du conseil Municipal de Lyon soutiennent le projet.

1984 : Le conseil municipal accorde à l'ACLIF un bail de 99 ans sur le site du boulevard Pinel dans le 8ème arrondissement. Francisque Collomb, alors maire de Lyon, signe le permis de construire. Suit alors une longue bataille juridique lancée par une association de riverains hostile au projet. Pour trouver une échappatoire, d'autres terrains sont proposés. Trois permis, au total, seront accordés.

1989 : Michel Noir annonce à la télévision la construction de la mosquée sur le site initial, boulevard Pinel, mais la mobilisation des associations ne faiblit pas et les recours s'enchaînent.

1992 : Le conseil d'administration du comité de la construction de la mosquée décide malgré les oppositions de déposer la première pierre.

1994 : Inauguration de la mosquée par Charles Pasqua, Ministre des cultes en présence de Michel Noir, maire de Lyon, de l'Ambassadeur d'Arabie Saoudite et des autorités civiles et religieuses de la ville.

(Source : ACLIF)

Droit au culte, intégration et rayonnement : trois arguments en faveur de la construction d'une grande mosquée

1 – Un droit pour les musulmans

Le premier argument mis en avant pour l'édification d'une grande mosquée à Lyon est celui du droit inscrit dans la loi de 1905 garantissant à chacun la possibilité de pratiquer sa religion. Un argument d'autant plus fort dans une région alors le deuxième site d'implantation des « différentes communautés musulmanes » qui « aspirent à pouvoir pratiquer leur religion dans des conditions normales » (Lahneche, président de l'ACLIF dans : Assemblée du Conseil municipal de Lyon). A l'époque, en effet, s'il existe bien des salles de prières aucune n'est suffisamment grande ou représentative. On est dans un contexte dit « d'islam des caves » où l'islam est encore peu reconnu (Ferjani 2008). Dès 1980, l'Église catholique qui reçoit les demandes des Musulmans et leur met à disposition des lieux de prières se fera, à Lyon par la voix du Cardinal Renard, le relais de la légitimité du souhait des Musulmans d'accéder à des lieux dignes et adaptés.

2 – Une mosquée d'intégration

Le projet est présenté comme celui de l'intégration : « ce projet nous est présenté par des concitoyens au sens le plus fort du terme. Les membres de l'ACLIF n'appartiennent pas à la Communauté Nationale par le hasard de la naissance, mais par un choix délibéré en faveur de la France, choix que certains ont payé durement dans leur chair ou dans leur sang ou dans le sang de leurs proches. J'ajoute qu'enracinés dans notre ville depuis fort longtemps, ils sont comme nous des Lyonnais » (Francisque Collomb dans : Assemblée du Conseil municipal de Lyon – nous soulignons). Fait intéressant, le porteur du projet auprès des autorités, Badreddine Lahnech, président de l'ACLIF, expose non seulement le projet de mosquée mais également ses titres, comme s'il s'agissait d'un argument : « Mon entrée dans le Conseil d'Administration, puis comme Président découle surtout de mes activités professionnelles, à savoir : Professeur de bio-physique à la Faculté de Médecine de Lyon Nord ; Ancien Premier assesseur de cette Faculté ; Chef du Service Central de Médecine Nucléaire du Centre Léon Bérard ; Membre du Conseil restreint de l'Institut National des Sciences et techniques Nucléaires à Saclay pour l'enseignement de la médecine nucléaire à l'échelle national ; Enfin Membre du Conseil d'Administration du Centre Léon Bérard » (Lahneche, président de l'ACLIF dans : Assemblée du Conseil municipal de Lyon – nous soulignons).

Porté par des ressortissants intégrés, le projet est celui d'une mosquée de l'intégration pour les jeunes, « une intégration sociale active et non passive et subie » (Lahneche, président de l'ACLIF dans : Assemblée du Conseil municipal de Lyon). D'ailleurs, le modèle n'est pas celui d'une mosquée implantée dans un pays musulman mais celui de la mosquée de Genève où une délégation des élus de la mairie de Lyon se rend en 1983, accompagnée des porteurs du projet lyonnais.

3 – Reconnaissance et rayonnement

Depuis les années 70, il existe bien à Lyon des salles de prières mais, « les lieux de culte musulman, à quelques rares exceptions, sont pour la plupart des espaces discrets dont on peine à imaginer la destination culturelle au premier abord » (Fregosi 2004). Or les musulmans de France ont changé de profil. On a souligné l'importance de l'argument d'intégration des porteurs du projet, les Musulmans souhaitent être reconnus comme une composante de la République, non plus, comme par le passé, comme « des migrants provisoires destinés à retourner dans leurs pays d'origine » (Ferjani 2003)¹. Aussi, « bien que nécessaires et utiles sur le plan des différents arrondissements, ces dernières [salles de prières], aux dimensions souvent réduites, ne sauraient remplacer une mosquée et son rayonnement régional à l'intérieur mais aussi à l'extérieur de l'Hexagone » (Lahneche, président de l'ACLIF dans : Assemblée du Conseil municipal de Lyon). Tel est le troisième argument pour défendre le projet de mosquée, celui de rayonnement et de valorisation pour l'agglomération qui positionne d'emblée la mosquée à l'opposé de tout projet communautaire mais en fait un vrai projet d'agglomération : « Ce projet doterait ainsi Lyon d'un phare supplémentaire émettant en direction des pays arabes et pouvant servir de support à un développement des relations économiques » cohérent avec la « vocation traditionnelle de relations commerciales et culturelles » de Lyon avec le Proche-Orient » (Lahneche, président de l'ACLIF dans : Assemblée du Conseil municipal de Lyon).

« Cette réalisation revêtirait un caractère prestigieux tant à l'échelon national qu'international et serait par maints domaines, comparable à l'Institut Islamique de Paris. En effet, il sera conçu comme un haut lieu du Proche et du Moyen Orient qui intégrera des aspects scientifiques, universitaires et artistiques » (AZOULAY, Rapporteur du projet, dans : Assemblée du Conseil municipal de Lyon).

Réception du projet : un soutien institutionnel malmené par l'opinion

1 – Le soutien des autorités politique et religieuse

Très tôt, le projet a été bien accueilli par les autorités politiques. Dès 1981, « Giscard d'Estaing, alors Président de la république déclarait avant l'élection présidentielle à Lyon devant plus de 20 000 personnes que l'État financerait la construction d'un centre culturel pour la Communauté Musulmane de la Région » (Source ACLIF). Localement, le soutien est également fort. La mairie soutien le projet par l'octroi d'un bail emphytéotique d'un terrain situé dans le 8ème. L'opposition, représentée par G. Colomb, est également d'accord sur le projet même si elle objecte sur des questions formelles.

Quant aux autorités religieuses, elles sont également au côté de l'ACLIF pour faire aboutir le projet. « Jamais le soutien de l'Église catholique, ni celui de l'Église Réformée, de l'Église Apostolique Arménienne ou encore de la

¹ Pour un bon aperçu de la situation à Saint-Étienne, voir : Belbhari Abdelkader, Bencharif Lela, Micoud André, « Difficile visibilité de l'Islam écologie d'un espace religieux à Saint-Étienne », *Annales de la recherche urbaine*, n° 96, 2004, pp. 103-113.

Communauté Juive, n'ont manqué à ces hommes, car l'Église a considéré dès le début du projet que les nombreux Musulmans de l'agglomération lyonnaise avaient droit de bénéficier d'un grand lieu de culte pouvant favoriser leur prière au Dieu unique et témoignant de la légitimité de leur présence dans la Cité » (Philippe Barbarin, Discours tenu à l'occasion du 10ème anniversaire de l'inauguration de la mosquée). A l'époque, l'Archevêque de Lyon fait savoir qu'il « est totalement d'accord pour la construction de cette Mosquée. C'est une bonne chose que les gens puissent prier. Un certain nombre de lieux de prières, de salles ont déjà été mis à leur disposition, et je pense que l'on peut aller plus loin dans la réalisation de cette Mosquée » (Le Vicaire Clément dans : Assemblée du Conseil municipal de Lyon). « Je crois qu'effectivement nous devons soutenir ce projet de Mosquée car cela correspond au besoin légitime de la spiritualité musulmane, et dans ces conditions il n'est que normal que nous nous y associons. [...] Je souhaite donc à la cité de Lyon qu'elle soit un modèle pour toute la France » (Wertenschlag, Grand Rabbin dans : Assemblée du Conseil municipal de Lyon).

2 – L'hostilité des riverains

On peut donc dire que le projet fit à l'origine l'objet d'un très large consensus y compris dans la population lyonnaise puisqu'elle y a été plutôt favorable². Mais, en réalité, le consensus concerne le principe. La réalisation sera plus complexe. Politiquement d'abord. Les premières difficultés viennent des associations de riverains qui sont plusieurs à s'opposer au projet, entraînant les craintes de certains responsables politiques d'une politisation du dossier, déjà agité par le Front National (Manifestation du Front National le 25 novembre 1989)³. On est dans le cas typique de ce que l'on appelle aujourd'hui le syndrome Nimby⁴. Ainsi explique Mohamed-Chérif Ferjani : « Il faut une mosquée, mais pas là où je risque d'être sanctionné électoralement par une population qui n'en veut pas dans son quartier » (Ferjani 2008). Ainsi, plutôt que d'imposer un emplacement, la municipalité va d'abord proposer des solutions alternatives (rue de Surville, propriété du Conseil général du Rhône, puis près de l'Hôpital Saint Jean de Dieu toutes deux dans le 8ème arrondissement). Pour les témoins de l'époque, c'est une volonté politique forte qui a permis le déblocage l'avancée du dossier, une position tranchée de Michel Noir qui fait l'annonce de sa décision d'octroyer le site actuel lors de son passage à l'Heure de vérité, sur France 2, le 19 juin 1989.

3 – Des dissensions internes à la communauté musulmane font douter les responsables politiques

Pour Kamel Kabtane, aujourd'hui recteur de la mosquée, « les oppositions les plus dures sont venues de [la communauté musulmane] » (Kabtane 2008). Il explique que le projet était trop incertain pour mobiliser les énergies à l'époque

² Selon un sondage publié le 20 octobre dans Lyon-Figaro :
74 % des Lyonnais sont favorables à un référendum sur la mosquée
42 % sont favorables à la construction d'une mosquée dans leur ville
28 % sont plutôt défavorables
30 % sont indifférents

³ http://www.ina.fr/archivespour tous/index.php?vue=notice&id_notice=CAB89049741

⁴ Acronyme de l'anglais « *Not in my backyard* » (pas dans mon arrière-cour). Le terme stigmatise aujourd'hui les stratégies de défense de riverains qui mettent en avant la protection de leur environnement au dépend de l'intérêt général.

de son émergence mais qu'il a fini par susciter l'intérêt à mesure que s'affirmaient ses dimensions « religieu[e], social[e] et politique » (Kabane 2008). Ces dissensions sont relayées par la presse, notamment Lyon-Libération qui écrit : « Pendant que le professeur [Lahneche] cultive un silence obsessionnel, d'autres « notables » musulmans de la ville ont découvert la presse avec délices et n'en finissent pas de régler leurs comptes par médias interposés. Entre la démission du colonel Chabaga de l'ACLIF, les promesses d'élargissement de l'association, l'annonce d'un hypothétique comité pour la construction de la mosquée dont personne ne sait exactement de qui il est composé, le contre-projet, financé par des commerces, lancé par le Conseil régional islamique de Louafi Bennaoum puis repris à son seul compte par Hechemi Bounini de la FNRFCI (fédération nationale des rapatriés de confession islamique), les querelles internes et les effets d'annonce nourrissent la chronique » (Lyon-Libération Spécial Chantier 1992). On comprend que les tensions internes à la communauté musulmane aient pu faire douter les autorités politiques de l'époque (voir Kabane 2008).

4 - La fragilité du financement compromet l'indépendance du projet

D'autres obstacles sont pécuniaires. L'ACLIF ne dispose pas, en effet, d'un plan de financement suffisamment solide pour la totalité du projet. Ainsi, ce n'est que grâce à un don personnel du roi Fahd d'Arabie saoudite de 4 millions d'Euros (pour un coût total de 4,6 millions d'Euros) que le projet peut voir le jour (voir : Maurer 2005). Ces incertitudes quant au financement et l'implication d'un pays étranger dans le financement d'un lieu de culte qui devait, précisément, être le symbole d'un islam à la française, détaché des pays d'origine, entraîne la réticence de Michel Noir. Après avoir en vain demandé à l'ACLIF de patienter et de faire la preuve du financement du projet, il n'assistera pas à la pose de la première pierre le 14 juin 1992. Il sera cependant présent l'année d'après, en juin 1993, lors d'une journée portes ouvertes du chantier en présence de l'ambassadeur d'Arabie saoudite et d'un représentant de l'ambassade d'Algérie, puis le 30 septembre 1994 pour l'inauguration, en présence notamment de Charles Pasqua, Ministre des cultes et de l'Ambassadeur d'Arabie Saoudite.

Une mosquée cathédrale débordée par les mosquées de quartier et qui n'a pas pu réaliser l'ensemble de ses projets

14 ans après son inauguration, quel bilan tirer de l'expérience ? La grande mosquée correspond-elle à l'image que ses concepteurs en donnaient lorsqu'ils défendaient le projet ? Quelles sont les forces religieuses en jeu ? Comment sont-elles représentées sur le territoire de l'agglomération ? Quel est aujourd'hui le rôle de la grande mosquée ?

Pour le Conseil des Imams de Marseille, les grandes mosquées cathédrales de Lyon et Paris ne seraient rien moins que des « coquilles vides » (cités dans République 89, « La mosquée de Marseille, Cheikh veut en faire un symbole », 29/07/2007). Qu'en est-il vraiment ?

1 - Une mosquée parmi d'autre ?

Le premier argument avancé par les porteurs du projet, on l'a vu, est celui du droit constitutionnel qui doit garantir aux Musulmans la possibilité de pratiquer

leur religion. Cet argument, entendu par les autorités politiques, a depuis été repris par de nombreux autres groupes musulmans pour faire avancer leur propre projet.⁵ Car les musulmans de France ne constituent pas une population homogène : « L'exemple lyonnais montre, encore plus nettement que la situation parisienne, que quatre logiques entrent en jeu dans la structuration du champ religieux musulman: une logique de proximité liée à l'implantation résidentielle des musulmans, une logique ethnique dépendant de l'origine des pratiquants, une logique financière liée aux subsides proposés par diverses organisations françaises ou étrangères, enfin une logique communautaire fondée sur des solidarités actives et un engagement intellectuel » (Vieillard-Baron 2005 : 103). Par conséquent, une mosquée unique, fut-elle une grande mosquée, ne pouvait que difficilement répondre aux attentes de tous.⁶ D'autres projets ont ainsi fleuri sur l'agglomération et, aujourd'hui, on compte 50 mosquées dans le Rhône où vivent environ 300 000 musulmans (source CRCM). S'il s'agit souvent de salles de prières aux dimensions réduites, certaines sont des mosquées importantes comme la Mosquée Othmane à Villeurbanne. En fait, pour Azzedine Gaci, président du CRCM Rhône-Alpes, « Les villes et les communes qui comportent en nombre des Français de confession musulmane doivent disposer d'une grande mosquée digne et de quelques salles de prière de proximité » (CRCM Rhône Alpes Bilan des activités Années 2005-2008, p. 6). Si ce n'est pas encore le cas partout, c'est en tout cas la tendance qui se développe avec plusieurs protocoles d'accord signés en 2005 (pour Vaulx-en-Velin, Givors, Lyon 3, Lyon 9, Vénissieux, Bron et le Chambon Feugerolles) ainsi que plusieurs autres en préparation.

Alors, la grande mosquée est-elle une mosquée parmi d'autres ? Il n'existe pas de clergé en islam et rien ne peut, d'autre que le rayonnement, justifier l'adjonction de l'adjectif « grande ». Si Chérif Ferjani se demande qui fréquente la mosquée de Lyon (Frejani 2008), Kamel Kabtane explique : « nous ne sommes pas une mosquée de quartier comme certains voudraient bien nous cantonner. Les autres mosquées de l'agglomération sont pour la plupart des mosquées fréquentées par les Musulmans qui vivent à proximité. Ici, ce n'est pas le cas. Finalement, on joue un rôle d'équipement d'agglomération ; les gens viennent de toute l'agglomération. Dans la tradition musulmane, le vendredi on va à la grande mosquée et ce jour là, la mosquée est toujours pleine... » (Kabtane 2008). Ainsi, bien que désormais entourée de nombreux autres lieux de culte, la légitimité de la mosquée tiendrait à son rôle politique et religieux, à son symbolisme comme à sa taille, à son histoire également, voire à sa vie culturelle et son engagement dans le dialogue inter-religieux, autant de faits qui la positionneraient d'emblée comme une « grande » mosquée. « On vient pour des moments solennels, pour l'Aïd, par exemple, et également parce qu'il y a une vie culturelle très intense. Notre reconnaissance, on la voit et la trouve également là : lorsque l'ambassadeur des États-Unis, d'Arabie Saoudite ou de Grande Bretagne vient à Lyon, ou le Président du Sénégal, c'est à la grande mosquée qu'ils se rendent » (Kabtane 2008).

⁵ « Il n'est pas acceptable qu'en France un Musulman soit considéré comme un citoyen différent, un citoyen qui n'aurait pas le droit de vivre sa religion, de transmettre sa Foi à ses enfants, dans le respect et la dignité » (« Bilan 1 : Construction de mosquées », CRCM, p.1).

⁶ « Vouloir, par exemple, que tous les musulmans d'une grande ville adhèrent à un même projet de « mosquée-cathédrale » est aussi irréaliste que si l'on voulait réunir tous les chrétiens — catholiques, orthodoxes, protestants, français, américains, allemands, italiens, russes... — dans une même église, autour d'un même culte et d'une même langue, dans un pays à majorité bouddhiste ou musulmane », BOYER 2001 : 626.

2 – Islam de notables versus islam d'intégration

En même temps que se créait la grande mosquée de Lyon, un mouvement d'institutionnalisation de l'islam français était poussé par l'État qui souhaitait encourager la structuration des Musulmans dans des instances représentatives qui puissent être un interlocuteur légitime des autorités françaises. Se faisant, deux logiques politiques ont émergé.

La première fut, au départ, pour l'État de « miser » sur des acteurs religieux avec lesquels il avait des liens privilégiés pour soutenir un islam à la française. C'est une logique que Mohamed Chérif Ferjani qualifie de logique des « notables ». A Lyon, par exemple, Badreddine Lahnech était professeur de médecine, Kamel Kabtane, chargé de mission au Grand Lyon, Rabah Khelif, commandeur de la Légion d'honneur et de l'Ordre national du Mérite, était militaire, de même que Hocine Chabaga, ce qui fait dire à Alain Battegay et Ahmed Boubeker que « plusieurs des membres fondateurs de l'ACLIF présidaient déjà pour leur part des associations de Français-musulmans, entretenant avec les autorités publiques des rapports de clientélisme politique et de négociation » (Battegay, Boubeker 1993 : 88). C'est avec eux que les responsables politiques discutent, c'est eux qu'ils soutiennent sans chercher à savoir s'ils sont ou non représentatifs des Musulmans de France. A l'époque d'ailleurs, la question n'a que peu de sens tant les Musulmans sont divers et qu'il n'existe pas, justement, d'instance représentative.

La seconde stratégie, plus tardive, a été de presser les Musulmans de France à s'organiser dans des institutions ; d'abord le Conseil de Réflexion de l'Islam de France (CORIF), en 1989, sous l'impulsion de Pierre Joxe, puis, dès 2001, le Conseil Français du Culte Musulman et ses fédérations régionales, créé par Jean-Pierre Chevènement. Or, ces deux logiques ne sont pas entièrement compatibles. Contrairement au premier, ce second processus s'inscrit directement dans l'esprit démocratique des institutions. A Lyon, des acteurs émergent du terrain, comme l'Union des jeunes musulmans (UJM), qui n'étaient pas, d'abord, des parties prenantes du dialogue avec les autorités. Ainsi, l'UJM mobilise-t-elle les Musulmans de l'agglomération qui vont s'organiser dans une action très militante, parfois hostile à la République, avant de s'intégrer dans les institutions représentatives qu'elle saisit comme une chance de légitimation populaire. « L'Union des jeunes musulmans (UJM) qui a porté le projet de la librairie Tawhid, puis son cycle de conférences devenu le Centre de formation Shatibi – dont l'un des conférenciers réguliers n'est autre que Hani Ramadhan – et qui n'est pas complètement étrangère au lycée Al Kindi à Meyzieu. Vous avez d'une part des notables qui s'adressent aux pouvoirs publics et qui attendent leur aide, et, de l'autre, des militants qui ont compris qu'il fallait s'imposer sur le terrain, mettre tout le monde devant le fait accompli et, ensuite, traiter avec les pouvoirs publics sur la base des rapports de force ainsi créés. Clairement, la seconde stratégie a été plus payante. Azzedine Gaci est aujourd'hui plus incontournable que n'importe quel autre acteur de l'islam à Lyon parce qu'il s'appuie sur un réseau associatif bien implanté dans les quartiers » (Ferjani 2008).

La collision entre les deux mouvements naît dès lors que les « notables » ne représentent plus les Musulmans. Dès 2002, il est décidé que les « organes dirigeants du CFCM seront désignés par des élections à partir des lieux de culte, le nombre de grands électeurs de chaque mosquée étant déterminé en fonction de sa surface [...] Cet accord, qui suscitera de nombreuses controverses, prévoit notamment que le premier bureau exécutif du CFCM ne sera pas élu, les postes

dirigeants faisant l'objet d'une répartition entre les diverses tendances : la présidence revient ainsi à Dalil Boubakeur, recteur de la Grande Mosquée de Paris, la FNMF et l'UOIF obtenant chacune une vice-présidence. Ce fait n'est pas anodin : il révèle en effet la prégnance du tropisme centralisateur français dans le processus de création du CFCM et la persistance d'une vision « top-down » du rôle régulateur de l'État en matière de représentation des intérêts. De fait, cet éloignement d'une partie de la base est confirmé quelques jours avant les premières élections du CFCM par un sondage IPSOS réalisé du 1er au 3 avril 2003 auprès d'un échantillon de 523 personnes âgées de 18 ans et plus se déclarant musulmanes, qui fait apparaître que 43% d'entre elles n'ont pas entendu parler de la mise en place imminente du CFCM» (Mauer 2005 : 9. Nous soulignons). A Lyon, Kamel Kabtane, recteur de la Grande mosquée, est le premier président du CRCM. Il ne sera pas réélu en 2005 – la présidence étant remportée par Azzedine Gaci (mosquée de Villeurbanne) –, puis il refusera de participer aux élections de 2008, dénonçant le mode de désignation des délégués aux mètres carré des mosquées. Mais, pour Chérif Ferjani : « [...], le refus de la mosquée de Lyon – ou de Paris – de participer aux élections des Conseil régionaux du culte musulman (CRCM) traduit l'échec de la stratégie d'un islam de notables qui ne s'appuient pas sur la population dont ils veulent être les porte-parole. En refusant de participer à des élections voulues et conçues par le pouvoir dont ils tirent leur légitimité, les responsables des grandes mosquées s'isolent encore plus » (Ferjani 2008).

On peut cependant dire que la stratégie de l'ACLIF a été payante, au moins à court terme. Sans elle, il est probable que la mosquée n'aurait pas vu le jour. Ainsi note Chérif Ferjani : « A l'époque, il n'y avait ni UJM, ni UOIF. On était confronté à « l'islam des caves », on cherchait à donner une visibilité à l'islam. C'était louable » (Ferjani 2008). Et, pour donner cette visibilité à l'islam, les pouvoirs publics se sont adressés à ceux qui en faisaient la demande, qui étaient des citoyens français. « [...] si à l'époque nous n'avions pas été, mes amis et moi, connus et appréciés pour notre engagement associatif en faveur des Français musulmans, par l'ensemble des autorités de la région, le projet n'aurait pas vu le jour... Cela a pu fonctionner parce que nous avons une implantation forte dans la vie de la cité. [...] les autorités avaient compris tout l'intérêt qu'elles avaient à contracter avec nous. C'est parce qu'elles connaissaient Rabah Kheliff, Kamel Kabtane, puis le Professeur Lahnech qui est venu nous rejoindre. Mais il faut se rappeler qu'à l'époque, les étrangers n'avaient pas le droit d'association ! Nous étions des citoyens français qui demandions le respect de nos droits » (Kabtane 2008).

3 – Un centre culturel en attente

Enfin, le troisième argument avancé par les promoteurs du projet de grande mosquée renvoyait à la création d'un centre culturel « conçu comme un haut lieu du Proche et du Moyen Orient qui intégrera des aspects scientifiques, universitaires et artistiques » (AZOULAY, Rapporteur du projet, dans : Assemblée du Conseil municipal de Lyon). Clairement, cette dernière dimension n'a pas pu voir le jour.

Trois exemples peuvent montrer que ces aspects ne sont pas présents à la grande mosquée mais qu'ils sont parfois développés par d'autres associations musulmanes. En premier lieu la formation. Le seul lycée confessionnel de l'agglomération, le lycée Al Kindi à Meyzieu, n'est pas lié à la grande mosquée

mais davantage à l'UOIF, son directeur, Hakim Nazir, est vice-président de l'UOIF.

La question de la formation des Imams, récurrente depuis la prise de conscience du fossé culturel entre les imams étrangers et les attentes des musulmans français, n'avance pas. Elle fait l'objet d'un consensus large dans les différents courants musulmans mais les projets ne prennent pourtant pas corps (voir Ferjani 2008 et CRCM Rhône Alpes Bilan des activités Années 2005-2008, pp. 39-42), quels que soient les acteurs.

Vient enfin la diffusion des connaissances au grand public musulman. La grande mosquée propose, comme de nombreux lieux culturels, des cours de langue arabe, d'apprentissage du Coran, de connaissance de la religion ainsi que des conférences. Rien cependant de comparable « à l'Institut Islamique de Paris » comme l'espéraient les porteurs du projet. De leurs côtés, les autres acteurs musulmans de l'agglomération ne sont pas en reste. Ainsi la mosquée Othmane, de Villeurbanne, a-t-elle fondé l'Institut E.T.I.C - Étude de la Théologie Islamique, du Coran et des Civilisations - dont les formations, non diplômantes, sont construites autour de trois thèmes : Sciences humaines, langue arabe et étude du Coran. De manière similaire, le centre de formation Shâtibî, adossé à la librairie Tawhid et aux éditions du même nom, propose plusieurs cursus de formation.

Clairement, les ambitions culturelles annoncées n'ont pas été pleinement réalisées par la grande mosquée qui n'a pas eu le soutien escompté de l'État pour le financement d'un d'Institut français de civilisation musulmane – IFCM : « un institut ouvert, transparent, appuyé sur les universités, avec des formations diplômantes » (Kabane 2008). Cette dimension du projet n'a pas – encore – pu être réalisée même si les rencontres ont été nombreuses depuis 5 ans entre la mosquée et les pouvoirs publics. Se faisant, on peut se demander si en attendant de l'État qu'il prenne en charge une partie du financement de l'Institut, la grande mosquée ne prend pas le risque d'être précédée par d'autres courants qui trouvent des financements à l'étranger. Mais pour Kamel Kabane, l'engagement de l'État n'est pas seulement une solution trouvée pour répondre à des questions de financement. Finalement, si la demande faite à l'État est si pressante, c'est que l'engagement de l'État est attendu comme un gage de reconnaissance de la communauté musulmane : « Nous tenons à l'engagement de l'État parce qu'il est légitime et parce qu'il doit montrer tout l'intérêt qu'il porte à cette communauté. A mon sens l'État ne peut agir indifféremment et créer entre les citoyens de ce pays des inégalités. [...]. Moi j'attendais plutôt un geste fort de la part de l'État et des collectivités, un geste affirmant que les Musulmans font partie de l'ensemble social français » (Kabane 2008). On pourrait se risquer à affirmer que l'engagement de l'État est plus important, en soi, à titre de symbole, que l'argent qu'il amène.

Conclusion

La grande mosquée de Lyon représente incontestablement un moment décisif pour les Musulmans de l'agglomération comme de France. Il s'agit d'une première et, somme toute, d'un cas d'école qui a permis de débloquent une situation de détresse religieuse dans de nombreuses autres communes françaises. La construction de la mosquée a permis d'afficher une « fierté » religieuse et d'affirmer la légitimité de l'appartenance des Musulmans français à communauté nationale.

Si aujourd'hui la mosquée de Lyon continue de jouer un rôle important dans le paysage religieux, il semble cependant moindre qu'auparavant. Le mode d'émergence du projet, porté par des personnalités musulmanes, élites bien intégrées dans la vie de la cité, semble avoir créé un décalage avec la population musulmane dont l'une des caractéristiques est la très grande diversité. Si l'État a soutenu la mosquée, il a également poussé une autre logique, plus démocratique, en créant des instances représentatives des Musulmans. Les différentes composantes de l'Islam se sont ainsi progressivement organisées pour se faire entendre, assourdissant du même fait la voix de la grande mosquée de Lyon.

La mosquée est un symbole très fort de l'islam. Il est un symbole historique de l'émergence de la reconnaissance de l'islam en France et correspond à une époque aux problématiques différentes de celles qui sont actives aujourd'hui.

Bibliographie sommaire

Sources

- **Assemblée du Conseil municipal de Lyon** pour la commission générale du 10 novembre 1983 sur le « Centre franco-islamique de Lyon »
- **Barbarin Philippe**, Discours tenu à l'occasion du 10ème anniversaire de l'inauguration de la mosquée de Lyon.
- **Gacci Azzedine**, CRCM Rhône Alpes Bilan des activités Années 2005-2008.
- **Ferjani, 2008** : « [...] le refus de la Mosquée de Lyon – ou de Paris – de participer aux élections des Conseil Régionaux du Culte Musulman (CRCM) traduit l'échec de la stratégie d'un islam de notables qui ne s'appuient pas sur la population dont ils veulent être les portes parole », Interview de Chérif Ferjani, Professeur des Universités, chercheur à la Maison de l'Orient et de la Méditerranée, UMR5195, CNRS-Université Lyon 2 (www.millenaire3.com).
- **Kabtane, 2008** : « La grande mosquée de Lyon est là, forte de son histoire », Interview de Kamel Kabtane, Recteur de la grande mosquée de Lyon. (www.millenaire3.com).
- Lyon-Libération : « La mosquée au point mort », Spécial Chantiers, 1992.
- **Manifestation anti-mosquée**, Lyon, JA2 20H , A2 - 5/11/1989, http://www.ina.fr/archivespour tous/index.php?vue=notice&id_notice=CAB89049741
- **République 89**, « La mosquée de Marseille, Cheikh veut en faire un symbole », 29/07/2007.

Analyses et études

- **Battegay Alain, Boubeker Ahmed**, 1993 : Les images publiques de l'immigration, L'Harmattan.
 - **Belbhari Abdelkader, Bencharif Lela, Micoud André**, « Difficile visibilité de l'Islam écologie d'un espace religieux à Saint-Étienne », Annales de la recherche urbaine, no 96, 2004, pp. 103-113
 - **Boyer A.**, 2001 : La place et l'organisation du culte musulman en France, Études 2001/12, Tome 395, p. 619-629.
 - **Ferjani**, 2003 : « L'islam en Europe : des discriminations sur la voie d'une difficile reconnaissance », Cahiers millénaire, 3, pp. 1-12.
 - **Fregosi Franck et al.**, 2004 : Les conditions d'exercice du culte musulman en France : analyse comparée à partir d'implantations locales de lieux de culte et de carrés musulmans. Paris : Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (FASILD).
 - **Jullien Gaëlle, Charillon Frédéric**, Le dossier de la construction de la mosquée de Lyon, Mém. de Science politique approfondie, 1990, 58p. (non consulté).
- Maurer Sophie, 2005 : Le culte musulman en France: enjeux pratiques et réponses des acteurs publics, Sciences Po, Paris, France, Juillet.
- **Vieillard-Baron**, 2005 : « De la difficulté à cerner les territoires du religieux », Diversité, Ville, école, intégration. Septembre.